



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 4 avril 2018

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Monsieur Roland SCHNEIDER

4, rue de Bouzonville

Affaire suivie par **Pascal ANDRES**

pascal.andres@moselle.gouv.fr

03 87 28 33 42

57320 ALZING

Objet : Dossier de déclaration de travaux de mise en conformité d'un ouvrage sur le cours d'eau Ohligbach sur la commune de ALZING.

Réf :

P.J :

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-8 du code de l'environnement, ainsi que des compléments que vous avez transmis, suite à ma demande faite par un courrier en date du 22 décembre 2017, et relatifs à l'opération suivante :

- **Travaux de mise en conformité d'un ouvrage sur le cours d'eau Ohligbach sur la commune de ALZING.**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 20 novembre 2017, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre la réalisation de cette opération, à compter de la réception du présent courrier.

Copies du dossier de déclaration complet et régulier, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de ALZING où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera également consultable en mairie de ALZING.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle (www.moselle.gouv.fr – Politiques publiques – Agriculture et environnement – Eau et pêche – Les décisions dans le domaine de l'eau – Déclaration et autorisation), durant une période d'au moins six mois.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif :

- par le déclarant dans un délai de deux mois,
- par les tiers durant un délai de quatre mois, dans les conditions définies à l'article R.421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Copie transmise à :
- AFB
23, rue des Garennes
57155 MARLY
- Fluvial.IS
16, rue de la Gare
57320 GUERSTLING

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER
